



Franchise apres accident durant les heures de travail

Par **fifi38**, le **03/09/2013** à **11:24**

bonjour,

j'ai eu un accident de la route il y a quelques mois, pendant mes heures de travail, avec mon véhicule, que j'utilise tous les jours dans le cadre de mon travail d'aide à domicile.

Mon employeur a déclaré l'accident a son assurance.

Mon véhicule à été réparé.

Aujourd'hui, l'association qui gérait mon travail me réclame de payer la franchise au garagiste.

Dois-je payer ?

Merci d'avance

Par **Lag0**, le **03/09/2013** à **11:51**

Bonjour,

Existe t-il une convention signée par vous et l'employeur pour l'utilisation des véhicules personnels ? Si oui, il faut s'y reporter.

Si non, il serait bon d'y songer...

Par **fifi38**, le **03/09/2013** à **13:06**

bonjour,

je n'ai rien trouvé concernant l'utilisation du véhicule personnel...

Par **moisse**, le **03/09/2013** à **16:30**

Bonjour,

Je ne comprends pas trop comment votre employeur a pu vous faire bénéficier d'une garantie automobile.

S'il s'agit d'une couverture complémentaire spécifique à l'utilisation des véhicules personnels pour déplacements professionnels (j'ai souscrit de telles polices il y a bien longtemps), la franchise est un choix de gestion.

Vous n'avez donc pas à prendre en charge ces frais pour un choix qui échappe à votre contrôle.